

Gréasque, le 15/02/2022

Madame, Monsieur

Vous êtes actuellement équipé d'un appareil Philips Dreamstation 1 concernant votre traitement contre les apnées du sommeil.  
Récemment la presse a évoqué des risques à long terme liés à l'utilisation de cette machine. Cependant, les sociétés savantes préconisent la **poursuite de l'utilisation** des machines, le temps de l'échange de ces appareils.  
Sachez que **l'arrêt de votre traitement** est susceptible d'entraîner des **risques majeurs** pour votre santé. Il convient donc de poursuivre votre traitement.  
Soyez assurés que la société R'Sud Médical met tout en œuvre pour procéder dans les meilleurs délais au remplacement de votre appareil, selon les disponibilités des fabricants.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour tout complément d'information.

La Direction.